

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Concept Audit Et Associes

Membre de Groupe Y Nexia
1-3, rue du Départ
75014 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

A l'Assemblée générale de la société

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

14 rue Delambre
75014 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4.4 « *Regroupement d'entreprises et acquisitions d'actifs* » de l'annexe détaille les principes retenus en matière de valorisation de la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés acquises et l'évaluation de leur quote-part des actifs et des passifs identifiés et inscrits au bilan à leur juste valeur.
La société procède à un test de dépréciation annuel de la valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites à la note « 6.2.2 Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs non financiers » de l'annexe des comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des évaluations réalisées et la correcte mise en œuvre des tests de dépréciation qui en découlent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES
Membre de Groupe Y Nexia

Lionel Escaffre



TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2023**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'Euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Chiffres d'affaires	6.10	7 156	6 427
Charges de personnel	6.11	-2 705	-2 418
Charges externes		-2 090	-1 518
Impôts et taxes		-31	-17
Dotations aux amortissements	6.1 / 6.2 / 6.3	-234	-433
Dotations aux provisions	6.5 / 6.8	-135	-85
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 960	1 956
Autres produits et charges opérationnels	6.12	2	-35
RÉSULTAT OPERATIONNEL		1 962	1 921
Intérêts et charges assimilées	6.13	-104	-50
Autres produits et charges financières	6.13	39	-4
Dépréciation goodwill		-3 756	
Charges d'impôts	6.14	-105	-115
RESULTAT NET		-1 964	1 752
<i>dont :</i>			
- part du Groupe		-1 964	1 752
- part des minoritaires			
Résultat de base part action		-0,25	0,22
résultat dilué par actions		-0,19	0,18

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de l'ensemble consolidé	-1 964	1 752
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat		
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	-140	9
Effet actuariel des engagements retraites	-8	26
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat		
Résultat global	-2 112	1 787

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2023

En milliers d'Euros	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition	6.1.1	384	4 140
Autres immobilisations incorporelles	6.1.2	1 298	1 480
Autres immobilisations corporelles	6.2	21	6
Droit d'utilisation	6.3	80	157
Autres actifs financiers non courants	6.4	47	33
Actifs d'impôts différés	6.6	144	141
Total des actifs non courants		1 973	5 957
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	6.5	1 138	1 156
Autres créances courantes	6.5	321	611
Valeurs mobilières de placement	6.15.1	-	-
Disponibilités	6.15.1	4 055	2 693
Total des actifs courants		5 513	4 460
TOTAL ACTIF		7 486	10 417
En milliers d'Euros			
	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	6.7	2 630	2 195
Réserves	6.7.2	3 891	2 897
Résultat net part du Groupe		- 1 964	1 752
Intérêts minoritaires dans le résultat			
Total des capitaux propres		4 558	6 844
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières à long terme	6.9	1 122	1 554
Dettes locatives à long terme	6.9	8	85
Emprunts divers	6.9	-	-
Emprunts obligataires	6.9		
Provisions non courantes	6.8	78	60
Total des passifs non courants		1 207	1 699
PASSIFS COURANTS			
Autres dettes courantes	6.15.2	1 236	1 382
Provisions courantes	6.8	-	-
Dettes locatives à court terme	6.9	63	74
Dettes financières à court term. Part moins d'un an	6.9	422	417
Total des passifs courants		1 720	1 873
TOTAL PASSIF		7 486	10 417

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission ou d'apport	Réserves consolidées	Résultat global de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2021	7 840 102	2 195	5 418	-2 435	429	5 607
Résultat net de l'exercice					1 752	1 752
Ecart de conversion					8	8
Dividende / Affectation de résultat			-549	429	-429	-549
Effet actuariel sur engagement retraite					26	26
Autres opérations sur capital			-1 185	1 185		
Capitaux propres au 31 décembre 2022	7 840 102	2 195	3 684	-821	1 786	6 844
Résultat net de l'exercice					-1 964	-1 964
Ecart de conversion					-140	-140
Affectation de résultat				1 786	-1 786	
Dividende				-940		-940
Effet actuariel sur engagement retraite					-8	-8
Actions propres				-11		-11
Autres opérations sur capital	1 554 149	435	342			777
Capitaux propres au 31 décembre 2023	9 394 251	2 630	4 026	13	-2 112	4 558

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Notes	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET CONSOLIDE		-1 964	1 752
Dotation aux amortissements	6.1 / 6.2 / 6.3	234	433
Dotation aux provisions courantes / non courantes	6.8	7	-29
Dépréciation goodwill		3 756	
Valeur nette des actifs non courants			4
Impôts différés	6.6	2	-4
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		2 036	2 157
Variation du besoin en fonds de roulement	6.15.2	160	-168
Flux net de trésorerie généré par l'activité		2 196	1 989
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	6.1 / 6.2 / 6.4	-3	-195
Cessions d'immobilisations			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-3	-195
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Variation des dettes locatives	6.9	-73	-100
Remboursement d'emprunts	6.9	-396	-74
Augmentation de capital	6.9	777	
Dividendes	6.7.3	-941	-548
Rachat d'actions propres		-11	
Variation des autres dettes non courantes	6.9	-51	-57
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-695	-779
Variation nette de la trésorerie		1 498	1 015
Incidence des variations de cours de devises		-140	9
Trésorerie nette en début d'exercice	6.15.1	2 692	1 668
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	6.15.1	4 049	2 692

Notes annexes aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

NOTE 1. INFORMATIONS GENERALES	8
NOTE 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	9
NOTE 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
3.1. REFERENTIEL COMPTABLE	10
NOTE 4. BASES DE PREPARATION, D'ÉVALUATION, JUGEMENT ET UTILISATION D'ESTIMATIONS	11
4.1. BASE D'ÉVALUATION	11
4.2. ESTIMATIONS ET HYPOTHESES	11
4.3. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	12
4.4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS D'ACTIFS (IFRS3 ET IAS27).....	13
4.5. METHODE DE CONVERSION.....	15
NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	15
5.1. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	15
5.2. VARIATION DE PERIMETRE	16
NOTE 6. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	16
6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	16
6.1.1. ECARTS D'ACQUISITION.....	16
6.1.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :.....	17
6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	17
6.2.1. TEST DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS :.....	19
6.2.2. HYPOTHESES RETENUES POUR LES TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS :	19
6.3. DROITS D'UTILISATION RELATIF AUX CONTRATS DE LOCATION.....	20
6.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS :.....	23
6.5. CREANCES.....	23
6.6. IMPOTS DIFFERES :	24
6.7. CAPITAUX PROPRES :.....	26
6.7.1. CAPITAL.....	26
6.7.2. RESERVES :	26
6.7.3. DIVIDENDES :.....	26
6.8. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES :.....	27
6.9. DETTES FINANCIERES :	29
6.10. REVENUS D'ACTIVITE :	30
6.11. CHARGES DE PERSONNEL	30
6.12. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS :.....	31
6.13. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER :	31

6.14. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET DIFFERES :	32
6.15. NOTE ANNEXE AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDE DU GROUPE TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE :	33
6.15.1.CALCUL DE LA TRESORERIE	33
6.15.2.FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	34
6.16. RESULTAT PAR ACTION :	34
6.17. EFFECTIFS :	35
6.18. INFORMATIONS SECTORIELLES :	35
6.19. ENGAGEMENTS HORS BILANS :	37
6.20. PARTIES LIEES	37
6.20.1.REMUNERATION DES DIRIGEANTS	37
6.20.2.HONORAIRES PERÇUS PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	37
6.21. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	37

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Note 1. Informations générales

Le Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est un éditeur dans le cloud, de solutions logicielles à destination du secteur du transport. Le Groupe commercialise des solutions technologiques de gestion d'inventaire et de réservation à destination des compagnies aériennes régionales. Depuis août 2006, le Groupe dispose de la reconnaissance mondiale de l'organisme de régulation IATA pour sa compatibilité avec la norme du «billet électronique IATA». Le Groupe dispose de clients basés aujourd'hui en Europe, aux Amériques, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique.

La société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 14, rue Delambre à Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 040 880 RCS Paris et est cotée sur EURONEXT Growth Paris depuis le 18 avril 2011.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 reflètent la situation comptable de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et de ses filiales. Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 30 avril 2024 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 2024.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Changement d'actionnariat

Le 21 décembre 2023, la société CITIZENPLANE a acquis la quasi-totalité du capital et des droits de vote de la Société, ainsi que l'intégralité des 3.108.298 BSA 2022 restant en circulation.

Par un communiqué de presse du même jour, la société CITIZENPLANE et la Société ont annoncé qu'une offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur le solde des actions de la Société, serait déposée en conséquence du changement de contrôle.

Augmentation de capital pour 435 K€

La société CITIZENPLANE a acheté les 3 108 298 BSA restants le 21 décembre 2023 et les a exercé pour un montant de 777 074,50 euros par émission d'actions nouvelles de 1 554 149 actions ordinaires. Le capital social a ainsi été augmenté de 435 161,72 euros avec une prime d'émission de 341 912,78 euros.

Distribution de dividende pour 941 K€

Par décision en date du 10 mai 2023, les actionnaires de la Société ont décidé une distribution de dividende, par prélèvement sur le poste « autres réserves », d'une somme totale de 940 812,24 euros, soit d'une somme de 0,12 euro par action.

Le détachement du coupon est intervenu le 15 mai 2023 et le dividende a été mis en paiement le 17 mai 2023.

Dépréciation du goodwill de la filiale Brésil pour 3 756 K€

Le 25 janvier 2024, la compagnie aérienne GOL Linhas Aéreas, la plus grande low-cost en Amérique Latine, s'est placée sous la protection du « Chapter 11 » dans le cadre de sa restructuration financière liée à son très fort endettement. GOL est un client de la solution Nexlog (Cargo) de la filiale TTI Brésil qui représentait 70% du CA de l'exercice 2023. La très forte incertitude financière autour de ce client a amené la Direction à revoir à la baisse ses projections de plan d'affaires de cette filiale.

De facto, sur la base de la valeur d'utilité, il a été décidé de déprécier le Goodwill à hauteur de 3,756 K euros.

Note 3. Règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Les normes IFRS non adoptées par l'Union européenne étant sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Ils sont donc également conformes au référentiel IFRS.

Le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee)

Ces principes comptables sont identiques à ceux qui ont été retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 publiés.

Parmi les normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB/l'IFRS IC à la date d'approbation des présents états financiers consolidés, mais non encore entrées en vigueur, pour lesquelles Travel Technology Interactive n'a pas opté pour une application anticipée, les principales normes susceptibles de concerner Travel Technology Interactive sont les suivantes :

Normes, interprétations et amendements applicables au 1er janvier 2023

➤ Normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire au 1er janvier 2023

- amendements à la norme IFRS 17 relatifs à l'information comparative ;
- amendements à la norme IAS 8 relatifs à la définition des estimations comptables ;
- amendements à la norme IAS 1 et au Practice Statement 2 relatifs aux informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- amendements à la norme IAS 12 relatifs aux impôts différés rattachés à des actifs et des passifs issus d'une même transaction

Ces amendements sont sans impact significatif sur les comptes du Groupe Travel Technology Interactive.

➤ **Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables au 1er janvier 2023 mais non encore adoptés par l'Union européenne**

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation de nouvelles normes, amendements ou interprétations qui n'étaient pas encore en vigueur au 1er janvier 2023.

Note 4. Bases de préparation, d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

4.1. Base d'évaluation

Les comptes consolidés ont été établis selon la convention du coût historique.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'Euros.

4.2. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- la valorisation des écarts d'acquisition,
- l'évaluation des provisions pour litiges,
- les impôts différés.

Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme (écart d'acquisition notamment). Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

4.3. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de Travel Technology Interactive SA et de ses filiales au 31 décembre. Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice social à une date identique à celle des comptes consolidés soit le 31 décembre.

Cet ensemble forme le Groupe Travel Technology Interactive.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle majoritaire, contrôle conjoint ou influence notable.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les filiales non significatives par rapport à l'ensemble consolidé ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

4.4. Regroupement d'entreprises et acquisitions d'actifs (IFRS3 et IAS27)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition et peuvent être ajustés au cours des 12 mois suivant cette date.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables et des passifs repris de l'entité acquise (actif net réévalué).

Dans le cas d'une acquisition donnant le contrôle avec existence d'intérêts minoritaires (acquisition inférieure à 100 %), le Groupe choisit soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la totalité de l'actif net réévalué, y compris sur la quote-part revenant aux intérêts minoritaires (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit de ne reconnaître un écart d'acquisition que sur la quote-part effectivement acquise de l'actif net réévalué (méthode de l'écart d'acquisition partiel).

Toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction portant sur des capitaux propres et doit être comptabilisée selon IAS 27 amendée directement en capitaux propres.

Les transactions intervenants sous contrôle commun, c'est à dire les transactions par lesquelles plusieurs activités sont regroupées et la totalité des parties prenantes au regroupement est contrôlée in fine par une même partie ou par plusieurs parties, sont exclues du champ d'application de IFRS 3 révisée.

Lorsque le coût du regroupement d'entreprises est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs, l'écart est immédiatement reconnu en compte de résultat.

Les coûts annexes directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en autres charges opérationnelles pour les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés, à l'exception des coûts d'émission des titres d'emprunt ou de capitaux propres qui doivent être comptabilisés selon les normes IFRS9.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine.

Dans ce cadre, les immobilisations sont regroupées par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

4.6. Méthode de conversion

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :

- les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture ;
- les comptes de résultat et les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- les écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « Différences de conversion » ;
- les écarts de conversion figurant dans les résultats des sociétés sont maintenus dans le résultat consolidé.

	Taux clôture	Taux moyen	Taux ouverture
Real brésilien	5,3618	5,4010	5,4229
Dollar US	1,1050	1,0813	1,0666

Note 5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Sociétés	% contrôle		% Intérêt	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Travel Technology Interactive SA	maison mère		maison mère	
Travel Technology Interactive France SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Travel Technology Interactive do Brasil Ltda	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Travel Technology Interactive Asia Pte Ltd	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Travel Technology Interactive Americas Corp	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

5.2. Variation de périmètre

Au cours de l'exercice, aucune variation de périmètre n'est intervenue sur l'exercice.

Note 6. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

6.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels et solutions développés en interne et dont l'influence sur les résultats futurs revête un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels et solutions développés en interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels.

6.1.1. Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette à l'ouverture	4 140	4 140
Acquisitions de l'exercice	0	0
Reclassement	0	0
Dépréciation	-3 756	0
Valeur nette à la fin de la période	384	4 140

Les écarts d'acquisition se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
TTI Do Brasil	198	3 954
TTI France	186	186
Total	384	4 140

6.1.2. Autres immobilisations incorporelles :

Valeurs nettes En milliers d'euros	Frais de développement	Fond commercial	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Solde au 31 décembre 2021	24	1 295	331	1 650
Acquisitions			188	188
Cessions/ Transfert				
Ecart de conversion				
Dotations aux amortissements / dépréciation			-358	-358
Solde au 31 décembre 2022	24	1 295	161	1 480
Acquisitions				
Cessions/ Transfert				
Ecart de conversion	-24		-2	-26
Dotations aux amortissements / dépréciation			-156	-156
Solde au 31 décembre 2023	0	1 295	3	1 298

Il n'y a eu aucune activation en 2023 dans les comptes, dans la mesure où les fonctionnalités technologiques développées au cours de l'exercice ne répondent pas aux critères d'activation.

6.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains et autres. Ce poste comprend également l'ensemble des actifs corporels nécessaires à l'exploitation de ces plateformes commerciales. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 7 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Plateformes commerciales	3 à 5 ans
Mobilier & Matériel de bureau et informatique	2 à 7 ans
Agencements et installations	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

En milliers d'euros	Autres immobilisations corporelles
Valeur nette au 31 décembre 2021	4
Acquisitions	-
Ecart de conversion	2
Amortissements	
Valeur nette au 31 décembre 2022	6
Acquisitions	2
Ecart de conversion	14
Amortissements	
Valeur nette au 31 décembre 2023	22

6.2.1. Test de dépréciation des actifs non financiers :

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 4.4.

6.2.2. Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs non financiers :

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe sont les suivants :

Taux utilisé	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	déc-23	déc-22	déc-23	déc-22
Taux France	12,30%	11,00%	1,50%	1,50%
Taux Brésil	15,60%	11,00%	1,50%	1,50%

Le taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est le coût moyen pondéré du capital (ou Wacc) du groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE. Il est calculé sur la base du coût des fonds propres, du coût de la dette après IS et du ratio d'endettement cible. Il est applicable dans toutes les zones géographiques.

Sensibilité aux hypothèses clés :

- Une variation de +1 point du WACC et/ou une variation de -0.5% du taux de croissance à l'infini aurait pour effet l'enregistrement d'une provision pour dépréciation de 198 K€.
- Une variation de -10% du résultat d'exploitation déterminée pour la valeur terminale n'aurait pas pour effet l'enregistrement d'une provision pour dépréciation.

6.3. Droits d'utilisation

Les actifs pris en location correspondent :

- Majoritairement aux actifs immobiliers utilisés pour dans le cadre des bureaux ;
- Plus accessoirement à des contrats de location de véhicules ;

A compter du 1er janvier 2019, tous les contrats de location (hors exemptions prévues par la norme IFRS 16, cf. ci-dessous) sont désormais comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

La norme IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et d'une charge d'intérêts en résultat financier, en remplacement de la charge de loyers en charge opérationnelle courante) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif, affectent les flux de financement).

Cette nouvelle norme induit donc un changement principalement pour les contrats de location qui répondaient à la définition de contrats de location simple selon la norme IAS 17 (applicable jusqu'au 31 décembre 2018) et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location. Les paiements effectués au titre de ces contrats étaient comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat.

Comptabilisation d'un engagement locatif

Les montants pris en compte dans l'évaluation initiale de l'engagement locatif sont :

- les loyers fixes diminués des avantages restant à recevoir du bailleur ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un indice ;
- les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ; et

- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat si leur exercice est raisonnablement certain.

L'actualisation des loyers est effectuée au taux implicite du contrat si celui-ci est facilement déterminable et dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal du preneur est appliqué (cas appliqué en pratique). Le taux d'actualisation correspond à l'échéance moyenne pondérée de remboursement de l'engagement locatif.

La base des taux d'actualisation est déterminée par pays. Cet engagement locatif est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le montant de l'engagement locatif est susceptible d'être ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation.

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- le montant initial de l'engagement locatif;
- les paiements d'avance faits au bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer l'engagement locatif.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux. Ainsi en cas de sortie avant la fin de la durée IFRS 16, l'impact de la décomptabilisation du droit d'utilisation et de l'engagement locatif sera enregistré en résultat non courant.

Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit sera traité comme une composante du droit d'utilisation.

Les paiements relatifs aux contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou concernant les biens de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat (exemptions prévues par la norme IFRS 16).

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans la note 6.1 des comptes consolidés.

Durée des contrats de location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipée que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par actif

En milliers d'euros	Droit d'utilisations immobilier	Droit d'utilisations mobilier	Total
Valeur nette au 31 décembre 2021	235	4	239
Entrée et revalorisation d'actifs	149	21	170
Résiliations et pertes de valeurs	- 176	-	- 176
Dotations aux amortissements	- 68	- 7	- 75
Valeur nette au 31 décembre 2022	140	18	158
Entrée et revalorisation d'actifs			-
Résiliations et pertes de valeurs			-
Dotations aux amortissements	- 77		- 77
Valeur nette au 31 décembre 2023	63	18	80

6.4. Autres actifs financiers non courants :

Les actifs financiers comprennent les actifs détenus jusqu'à leur échéance.

Les actifs détenus à des fins de transactions (placement de trésorerie) sont évalués en juste valeur par résultat.

Les placements de trésorerie sont enregistrés par le résultat.

En milliers d'euros	Dépôts et cautionnements	Autres titres immob.	Total
Valeur nette au 31 décembre 2021	24	2	26
Provision			-
Augmentation	7		7
Diminution			-
Valeur nette au 31 décembre 2022	31	2	33
Ecart de conversion	12		12
Augmentation	2		2
Diminution			-
Valeur nette au 31 décembre 2023	45	2	47

6.5. Créances

Les créances clients entrent dans la catégorie des actifs financiers émis par l'entreprise selon IFRS9. Elles sont évaluées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Compte tenu des échéances de paiement généralement à moins de trois mois, la juste valeur des créances est assimilée à la valeur nominale.

Les créances sont comptabilisées au coût historique et peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Clients et comptes rattachés	1 370	233	1 137	1 155
Créances sociales et fiscales	133		133	417
Autres créances	179		179	175
Charges constatées d'avance	9		9	19
Total des autres Créances d'exploitation	321	-	321	611

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotation	Reprise utilisée	Reprise	31/12/2023
Provision clients	104	129			233
Exploitation		129		-	
Autres produits et charges opérationnels		-		-	

6.6. Impôts différés :

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres. Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt.

Les actifs d'impôts différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel

l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

➤ Solde net des impôts différés :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Solde net d'impôt différé	144	141
Impact réserves	3	- 9
Impact résultat	0	4

➤ Décomposition des mouvements relatifs aux actifs d'impôts différés :

En milliers d'euros	Solde 31 décembre 2022	Impact réserves	Mouvement net		Solde 31 décembre 2023
			débit	crédit	
Dérogatoire	-20				-20
Engagement retraite	18	0	2		20
Cession interne	6				6
Déficit reportable activé	130				130
IFRS 16	6		1		8
Impôt différé (actif non courant)	141	0	3	0	144
			3		

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'un déficit fiscal d'un montant de 5 825 K€ non activé.

6.7. Capitaux propres :

6.7.1. Capital

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Nb d'actions	7 840 102	1 554 149		9 394 251
Valeur nominale	0,28	0,28		0,28
Capital social	2 195 228	435 162	-	2 630 390

La société CITIZENPLANE a acheté les 3 108 298 BSA restants le 21 décembre 2023 et les a exercés pour un montant de 777 074,50 euros par émission d'actions nouvelles de 1 554 149 actions ordinaires.

Le capital social a été augmenté de 435 161,72 euros avec une prime d'émission de 341 912,78 euros.

Dans le cadre du suivi des BSA en circulation, l'évolution est la suivante :

Nombre de BSA disponible à l'ouverture	3 108 298
BSA exercés sur l'exercice	-3 108 298
BSA non exercés et devenus caduques sur l'exercice	
Nombre de BSA disponible à la clôture	0
Nombre total d'action potentiellement à créer	0

6.7.2. Réserves :

Au 31 décembre 2023, les réserves s'élèvent à 3 891 K€ et sont constituées de la réserve légale, de réserves règlementées, des résultats des exercices antérieurs.

6.7.3. Dividendes :

Le Groupe a distribué 941 K€ sur le poste autres réserves.

6.8. Provisions courantes et non courantes :

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

En milliers d'euros	Provisions courantes	Provisions non courantes	Provisions totales
Provisions au 31 décembre 2021	36	88	123
Dotations		7	7
Effets actuariels		- 35	- 35
Provisions non utilisées	- 36		- 36
Provisions au 31 décembre 2022	- 0	60	59
Dotations		7	7
Effets actuariels		11	11
Provisions non utilisées			-
Provisions au 31 décembre 2023	- 0	78	77
<i>Provision pour risques</i>			-
<i>Provision engagement retraite</i>		78	78
<i>Autres provisions</i>	- 0		- 0

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 31 décembre 2023 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbotson - maturité 10 ans).

Au 31 décembre 2023, le taux d'actualisation est de 3,20%

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

Dans le compte de résultat

- *Le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
- *La charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;

- *Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;

Les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.

Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

- * Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- * L'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

6.9. Dettes financières :

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

En milliers d'euros	Échéances					Endettement au 31/12/2022
	Total 31/12/2023	Courant (moins d'un an)	Non courant	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes financières à long terme	1 344	417	927	927		1 726
Engagements locatifs	71	63	8	8		159
Dettes financières à long terme	1 415	480	935	935	-	1 885
Découvert bancaires	5	5			-	-
Compte courant	-		-	-		-
Dettes diverses (Dépôts reçus)	195		195	195		246
Autres dettes financières	200	5	195	195	-	246
Emprunts et dettes financières	1 615	485	1 130	1 130	-	2 131

Tableau de variation des dettes financières :

	Capital restant dû 01/01/2023	Autres variations	Emission d'emprunts 2023	Rembts emprunts	Capital restant dû au 31/12/2023	Part courant	Part non courant
Prêt Garanti par l'Etat	1 726			-382	1 344	417	927
Engagements locatifs	158			-87	71	63	8
Emprunts obligataires							
Sous total dettes financières (a)	1 885			-469	1 415	480	935
Compte courant	0				0		0
Dettes diverses (Dépôts reçus)	246			-51	195		195
Découverts bancaires		5			5	5	
Sous total autres dettes courantes (b)	246	5		-51	200	5	195
Total (a+b)	2 131	5		-520	1 615	485	1 130

Tableau de variations des emprunts :

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 2023	Rappel 2022
Emprunts bancaires	1 344		1 344	1 726
Emprunts obligataires				
Engagements locatifs	71		71	159
Total	1 415		1 415	1 885

6.10. Revenus d'activité :

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des prestations de service liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

L'application d'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur la reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe.

L'évolution des revenus de l'activité (en K€) par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Europe/Afrique/Moyen Orient (*)	2 633	2 637	-4
Asie-Pacifique	1 692	1 377	315
Amériques(hors Brésil)	1 177	1 028	149
Brésil	1 653	1 384	269
Total Revenus d'activité	7 156	6 427	729

(*) y compris France d'outre mer

6.11. Charges de personnel

Les frais de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	1 966	1 744
Charges sociales	739	674
Total charges de personnel	2 705	2 418
Taux de charges sociales	37,6%	38,6%

6.12. Autres produits et charges opérationnels :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits de cession d'immobilisations corp et incorp VNC des immobilisations corp et incorp Reprise de provisions sur éléments d'actifs cédés	-	-
Plus-value de cession	-	-
Autres produits opérationnels	223	124
Autres charges opérationnelles	221	159
Autres produits et charges opérationnels	2	- 35

6.13. Coût financier :

Conformément à la norme IFRS 9, le taux d'intérêt a été recalculé en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Selon la norme IAS 23, le traitement comptable de référence des frais financiers est la comptabilisation en charges. Le Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE applique cette méthode de référence.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et charges assimilées	- 42	- 24
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	- 46	- 26
Total des interets et charges assimilés	- 88	- 50
Autres charges financières	- 16	- 4
Ecart de conversion	39	-
Autres charges financières	23	- 4
Total du cout financier	- 65	- 54

6.14. Impôts sur les bénéfiques et différés :

➤ Décomposition de la charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles	-126	-114
Crédit d'impôt recherche et crédit impôt innovation	24	3
Impôts différés	-3	-4
Charges d'impôts globale	-105	-115
Résultat net de l'ensemble	-1 964	1 752
Taux d'impôts effectif moyen	5,07%	-7,03%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante:
(impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts)

➤ Rationalisation de la charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net après impôts	- 1 964	1 752
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	105	115
Dépréciation goodwill	3 756	
Résultat taxable	1 897	1 867
Taux d'impôts courant en France	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	474	467
Différences permanentes		
Résultat non fiscalisé	- 345	- 349
Différence de taux		
Crédit d'impôts	- 24	- 3
Charges (produits) d'impôt comptabilisé	105	115

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

6.15. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe Travel Technology Interactive :

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les intérêts perçus figurent dans le flux d'investissement.

Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

6.15.1. Calcul de la trésorerie

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat s'ils sont significatifs.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Disponibilités	4 055	2 693	1 362
Valeurs mobilières de placement	0	0	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 055	2 693	1 362
Découvert bancaire	- 5		- 5
Trésorerie nette	4 049	2 693	1 356

6.15.2. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Créances d'exploitation nettes	1 137	1 156	
Autres	323	611	
Actifs courants liés à l'exploitation	1 460	1 766	- 306
Fournisseurs	150	159	
Dettes fiscales et sociales	953	1 054	
Autres	133	168	
Autres passifs courants	1 236	1 381	- 145
Impact variation de périmètre et réserves			
Besoin en fonds de roulement			- 160

6.16. Résultat par action :

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à des fins d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Résultat de base	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en K€)	-1 964	1 752
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9 394 251	7 840 102
Actions auto détenues		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation après neutralisation des actions auto-détenues	9 394 251	7 840 102
Résultat net par action (euro)	-0,21	0,22
Nombre d'actions potentielles à créer avec les BSA		1 554 149
Nombre d'actions potentielles après création des BSA	9 394 251	9 394 251
Résultat dilué par action (euro)	-0,21	0,19

6.17. Effectifs :

	31/12/2023	31/12/2022
Non cadre	11	10
Cadre	15	14
Effectif France	26	24
Effectif filiales étrangères	22	22
Total effectif Groupe	48	46

Les effectifs présentés ci-dessus correspondent aux effectifs présents à la clôture de l'exercice.

6.18. Informations sectorielles :

La norme IFRS 8 impose la présentation d'une information sectorielle selon deux niveaux dits primaires et secondaires. Le niveau secondaire doit être présenté dès lors qu'il représente plus de 10% du résultat, du chiffre d'affaires ou du total du bilan. Les secteurs sont identifiés à partir d'une analyse des risques et de la rentabilité pour constituer des secteurs homogènes.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère. Il constitue le niveau d'information sectoriel.

Dans le cadre du Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, les zones géographiques représentent ses niveaux d'information sectoriels.

En l'occurrence, les quatre zones géographiques où sont implantées les entités du Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE sont les suivantes :

- Europe-Afrique-Moyen Orient, et France d'Outre-mer
- Brésil,
- Amériques (hors Brésil),
- Asie-Pacifique.

➤ Répartition par zone géographique au 31 décembre 2023

Comptes de résultat	Europe / Afrique/ Moyen Orient	Amériques (hors Brésil)	Asie- Pacifique	Bresil	Cumul
Chiffres d'affaires Nets	2 633	1 177	1 692	1 654	7 157
Résultat opérationnel courant	-63	904	1 024	95	1 960
Autres produits et charges opérationnels	-6			8	2
Dépréciation du goodwill				-3 756	-3 756
Résultat net	-86	868	952	-3 698	-1 964

Bilan	Europe / Afrique/ Moyen Orient	Amériques (hors Brésil)	Asie- Pacifique	Bresil	Cumul
Actif non courant	937		4	1 030	1 971
Actif courant	4 638	511	274	92	5 515
Total des actifs consolidés	5 575	511	278	1 123	7 486
Passif non courant	1 136		71		1 207
Passif courant	1 236	16	118	349	1 720

➤ Répartition par zone géographique au 31 décembre 2022

Comptes de résultat	Europe / Afrique/ Moyen Orient	Amériques (hors Brésil)	Asie- Pacifique	Bresil	Cumul
Chiffres d'affaires Nets	2 637	1 028	1 377	1 385	6 427
Résultat opérationnel courant	716	608	602	28	1 954
Autres produits et charges opérationnels	126			-161	-35
Résultat net	796	583	520	-147	1 752

Bilan	Europe / Afrique/ Moyen Orient	Amériques (hors Brésil)	Asie- Pacifique	Bresil	Cumul
Actif non courant	1 772		15	4 170	5 957
Actif courant	3 385	212	417	445	4 460
Total des actifs consolidés	5 157	212	433	4 616	10 417
Passif non courant	1 603		97		1 699
Passif courant	1 035	217	142	479	1 873
Total des passifs consolidés	5 157	212	433	4 616	10 417

6.19. Engagements hors bilans :

Le groupe n'a pas reçu ni donné d'engagement vis-à-vis des tiers.

6.20. Parties liées

6.20.1. Rémunération des dirigeants.

Les mandataires sociaux du Groupe ont perçu 203 K€ (salaires bruts cumulés et prestations de services) au cours de la période.

6.20.2. Honoraires perçus par le Commissaire aux comptes

	2023	2022
<i>En milliers d'Euros</i>		
Commissariat aux comptes (comptes annuels et consolidés)	27,5	27,5
Missions accessoires		
Sous-total	27,5	27,5
Autres prestations le cas échéant		
Sous-total	0	0
TOTAL	27,5	27,5

6.21. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 25 janvier 2024, la compagnie aérienne GOL Linhas Aéreas, la plus grande low-cost en Amérique Latine, s'est placée sous la protection du « Chapter 11 » dans le cadre de sa restructuration financière liée à son très fort endettement. GOL est un client de la solution Nexlog (Cargo) de la filiale TTI Brésil qui représentait 70% du CA de l'exercice 2023.

De facto, sur la base de la valeur d'utilité, il a été décidé de déprécier le Goodwill à hauteur de 3,756 K euros au 31 décembre 2023.

Aucun autre événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.